



Avis de communication

Directives

L'appelant ou l'intimé d'un appel en matière d'immigration peut remplir le présent formulaire et le soumettre à la Section d'appel de l'immigration (SAI) et au conseil du ministre, en plus des documents communiqués dans le cadre de l'appel.

Nom de l'appelant : _____

Numéro de dossier de la SAI : _____ Identificateur unique de client (IUC) : _____

1. Communication de documents : cochez (A) ou (B)

A. Je joins au présent formulaire des documents à l'appui de mon appel. Je confirme également que j'ai :

- préparé une liste énumérant chaque document;
- numéroté les pages de mes documents;
- fourni une traduction vers l'anglais ou le français de tout document dans une autre langue, ainsi qu'une déclaration écrite signée par le traducteur qui comprend les renseignements suivants :

- Le nom de la personne qui a traduit le document
- La langue de la traduction
- Une déclaration que la traduction est exacte

AAAA-MM-JJ

J'ai envoyé mes documents à la SAI le _____ par _____

AAAA-MM-JJ

J'ai envoyé mes documents au ministre le _____ par _____

B. Je ne fournis **aucun** document à l'appui de mon appel.

Remarque : Je comprends que si j'envoie d'autres documents après la date limite de transmission des documents, ceux-ci risquent de ne pas être admis dans le cadre de mon appel, sauf dans les circonstances suivantes :

- Il s'agit d'un document en réponse à un élément de preuve fournis par le ministre, ou
- J'explique les raisons pour lesquelles je n'ai pas été en mesure de fournir les documents avant la date limite. Dans ce cas, le commissaire va décider si les documents peuvent être utilisés ou non.



2. Besoins en matière d'interprétation

Votre appel sera entendu dans la langue officielle que vous avez choisie (anglais ou français). La SAI offre des services d'interprétation. Veuillez indiquer si vous avez besoin d'un interprète à l'audience et, le cas échéant, la langue et le dialecte de l'interprète.

J'ai besoin d'un interprète

Langue et dialecte (si requis) : _____

Je n'ai **pas** besoin d'un interprète

Si l'un des témoins que vous appelez pour votre audience a besoin d'interprétation, veuillez indiquer la langue d'interprétation dans votre liste des témoins. Votre liste des témoins doit être reçue au plus tard 30 jours avant l'audience.